

ISÈRE Aménagement

groupe ELEGIA

REUNION PUBLIQUE

16/01/2020



SOMMAIRE

Mot d'accueil de M. le Maire

PRESENTATION (Commissaire Enquêtrice)

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PORTES DU VERCORS

- Des enjeux métropolitains et communaux
- Le périmètre opérationnel
- Programme d'aménagement de la 1^{ère} tranche opérationnelle
- Les Incidences environnementales :
 - Les Circulations
 - Le risque Inondation Hydrauliques
 - La Faune et la Flore

L'enquête publique

une procédure encadrée par
le code de l'environnement

*Enquête publique « loi sur l'eau » ZAC Portes du Vercors 1^{ère} tranche opérationnelle de la phase 1
Réunion publique 16 janvier 2020* 

Le droit à l'information et à la participation inscrits dans la Constitution

- « La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :
- 1° D'améliorer la **qualité de la décision publique** et de contribuer à sa **légitimité démocratique** ;
- 2° D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures (...) »

(Code de l'environnement article L120-1)

Une procédure ouverte

- « L'enquête publique a pour objet d'assurer **l'information et la participation** du public
- ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers
- lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement (...)

pour éclairer la décision administrative

- Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »
- (Code de l'environnement article L123-1)

Rôles et missions du commissaire enquêteur

Un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête

- ✓ indépendant(e) du maître d'ouvrage et des parties prenantes
- ✓ Désigné(e) par le président du Tribunal Administratif
- ✓ chargé(e) de
 - veiller à l'information du public
 - recueillir les observations
 - établir un rapport
 - émettre un avis motivé (consultatif)
 - le rapport et les conclusions sont consultables pendant un an après l'enquête publique

Les modalités de cette enquête publique

- Les dates de l'enquête
 - ✓ du 13 janvier au 14 février 2020
- le dossier d'enquête disponible
 - ✓ **Sur internet** <https://www.elegia-groupe.fr/docutheque/>
 - ✓ **dossier papier**
 - en mairies de Fontaine et de Sassenage
 - Sur rendez vous à la DDT de l'Isère (Grenoble)

Comment participer ?

- **Vos observations seront toutes prises en compte**
 - ce soir en réunion publique
 - lors des permanences d'enquête à Fontaine et Sassenage
 - sur les registres d'enquête
 - par courrier électronique
ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr
 - par courrier postal
adressé à la commissaire enquêtrice à la mairie de Fontaine

8 permanences à votre disposition

- Fontaine : samedi 18 janvier 10h à 12h
- Sassenage : mercredi 22 janvier de 9h à 12h
- Fontaine : lundi 27 janvier de 13h30 à 16h30
- Sassenage : jeudi 30 janvier de 14h30 à 17h30
- Fontaine : mercredi 5 février de 14h à 17h
- Sassenage : vendredi 7 février de 9h à 12h
- Fontaine : lundi 10 février de 9h à 12h
- Fontaine : vendredi 14 février de 14h à 17h



**LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1^{ère} TRANCHE
OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS
-
DES ENJEUX METROPOLITAINS ET COMMUNAUX**

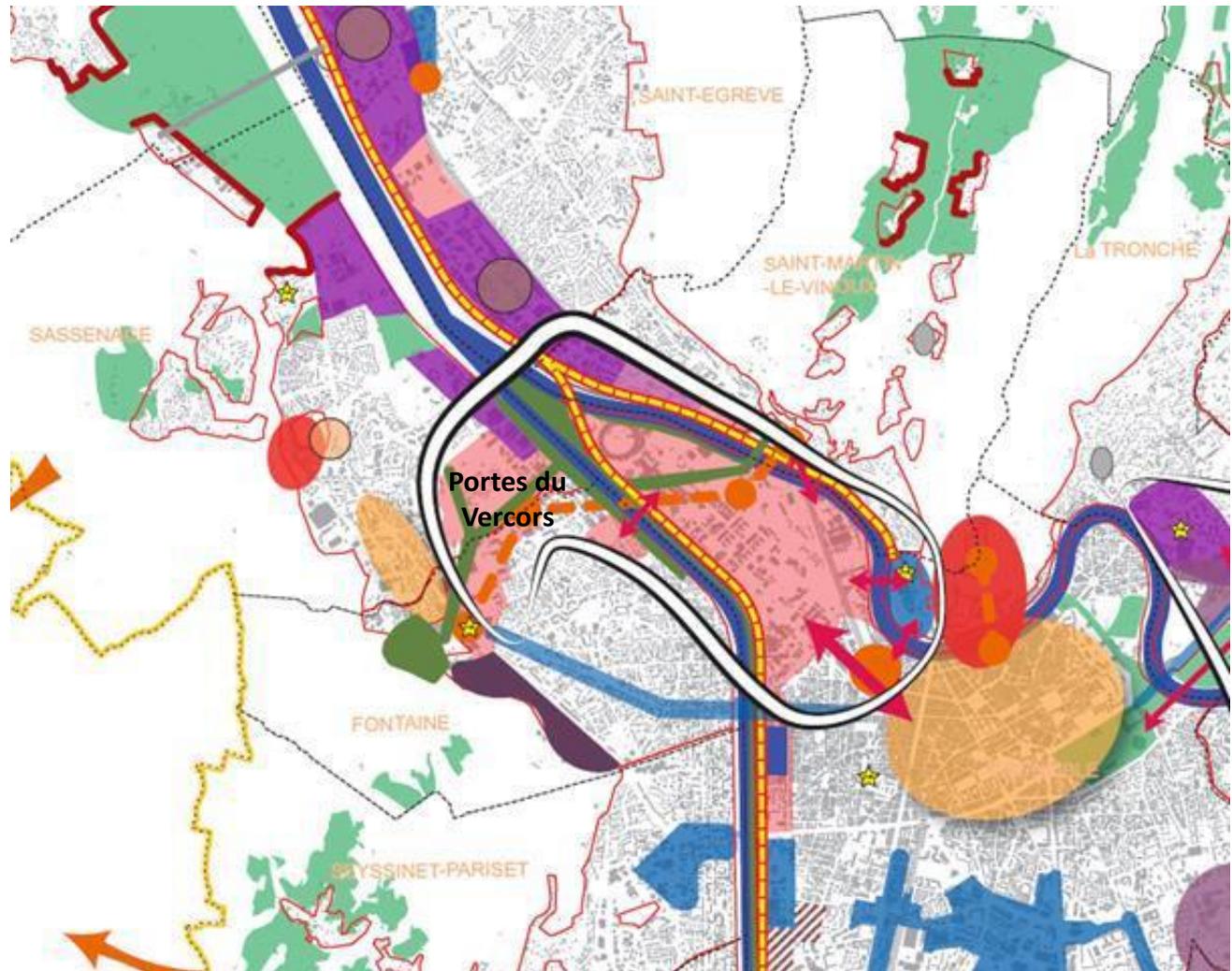
Un grand projet au sein de la polarité nord ouest du territoire métropolitain

Grande opération d'aménagement à enjeux forts au sein de la polarité Nord-Ouest

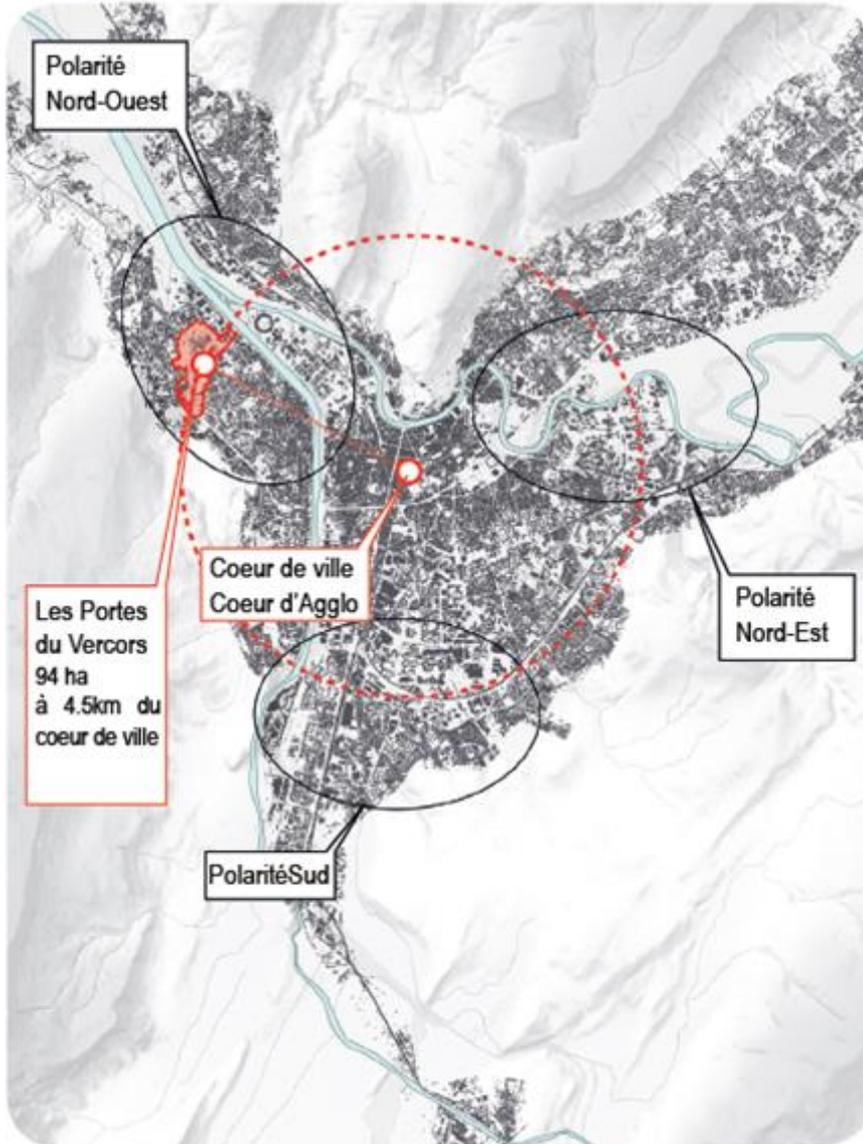
Opération d'ampleur

Position stratégique

- adossé à la presqu'île
- à proximité des équipements scientifiques
- au cœur d'un bassin d'emplois important



Un projet qui concentre des enjeux majeurs pour la Métropole



Accompagner la politique **d'aménagement du territoire** retranscrite dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (ScoT), et du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (**PLUi**) approuvé le 20 décembre 2019

Répondre aux besoins de **production de logements**, notamment de logements sociaux notamment pour la commune de Sassenage, précisés dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (**PLH**) et au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

Accompagner la politique en matière de **déplacements** pour le territoire métropolitain retranscrite dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (**PDU**) approuvé le 7 novembre 2019

Participer aux objectifs de **création d'emplois**, en lien avec la Presqu'île scientifique formulés dans le cadre du **schéma de développement économique** métropolitain

Participe aux objectifs du **plan d'action Air-Energie-Climat métropolitain** en proposant notamment une déminéralisation de l'espace public, des bâtiments répondant aux exigences de performance énergétique et des nouveaux modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Un projet d'ampleur porté par les communes de Fontaine et de Sassenage avec un contexte communal différent

Sur Fontaine :

Un secteur déqualifié avec des friches industrielles

- Une nécessaire requalification du secteur
- Besoin de production de logements pour tous avec un objectif de mixité sociale et attirer de nouvelles familles (75% logements privés) pour accueillir les familles fontainoises
- Besoin de créer un pôle animé qui rayonne à l'échelle de la polarité Nord-Ouest (pôle de commerces et de loisirs)
- Besoin d'aménagement sur l'espace public pour améliorer les déplacements, la circulation et le cadre de vie



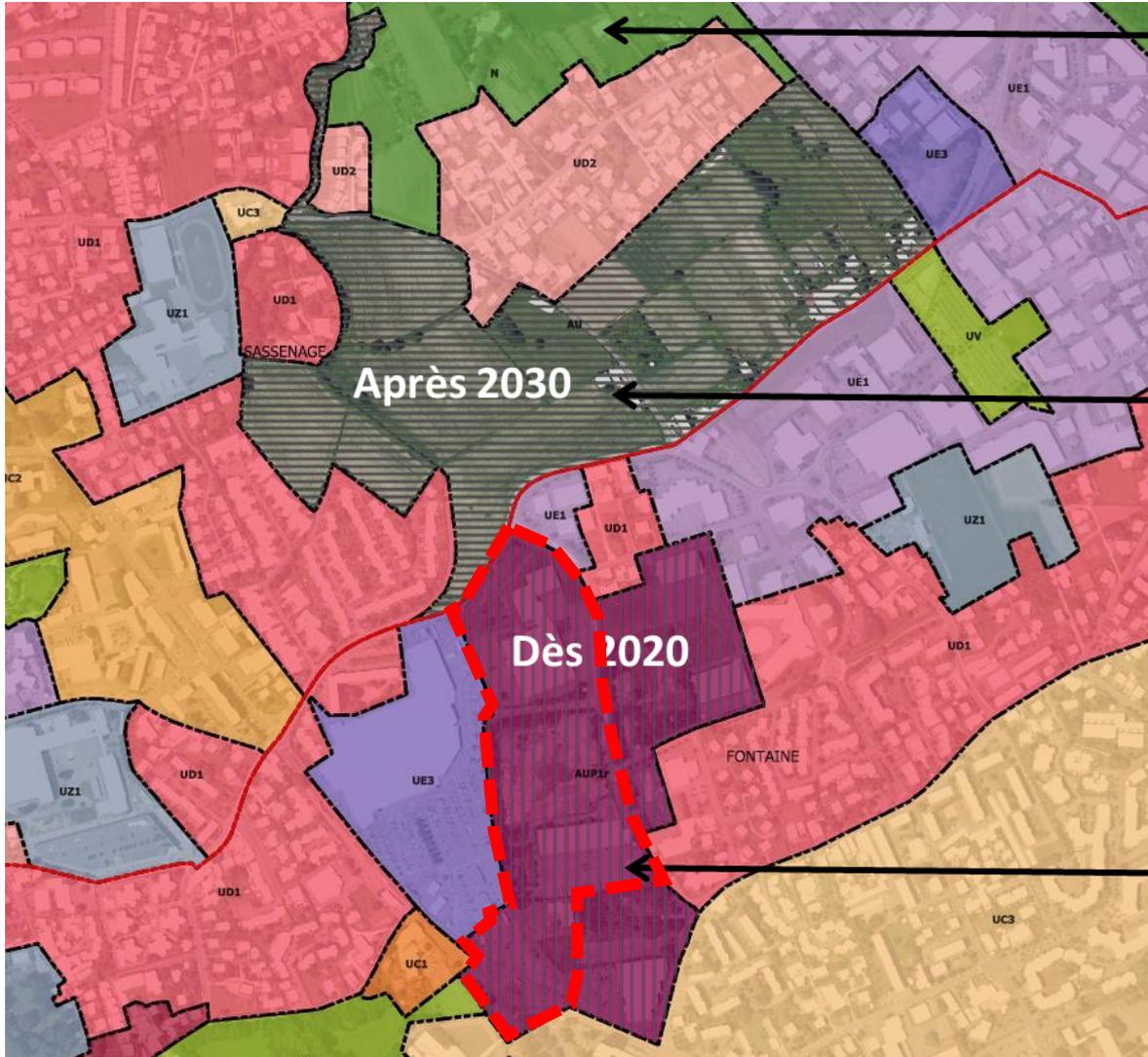
Reprise des études à partir de 2025



Sur Sassenage :

Des terrains non bâtis pour permettre à la commune de Sassenage de répondre à ses obligations en matière de logements sociaux (loi SRU)

Traduction des périmètres et du phasage dans le PLUi



Classement en zone N au PLUi programmation recentrée sur l'agriculture péri-urbaine et la nature

Zonage AU strict. L'urbanisation de ce secteur nécessite une modification du PLUi. Pas d'urbanisation à court terme

Zonage AUP1r qui permet la réalisation de la tranche opérationnelle 1 dès 2020 sur Fontaine



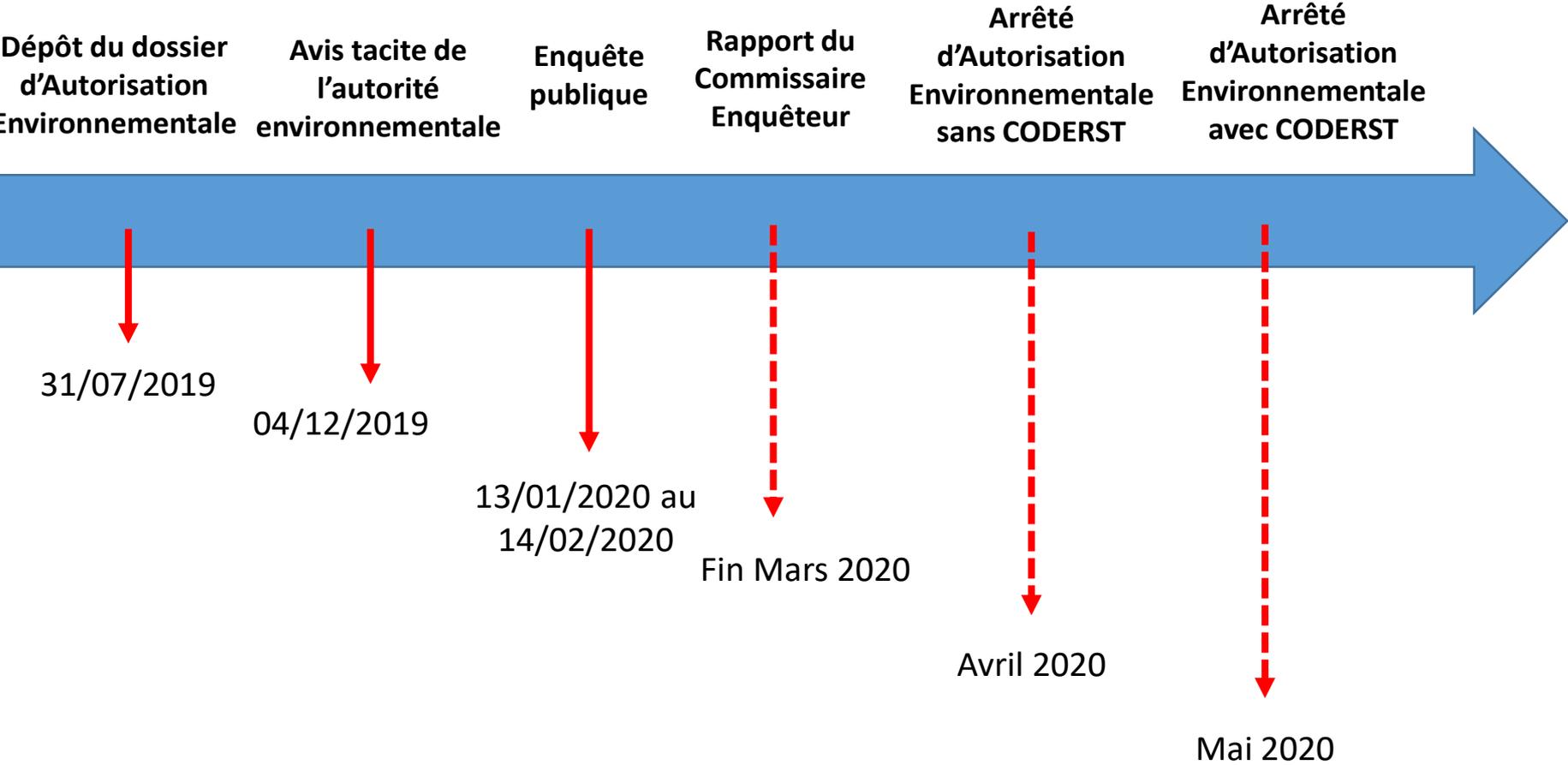
**LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1^{ère} TRANCHE
OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS**

-

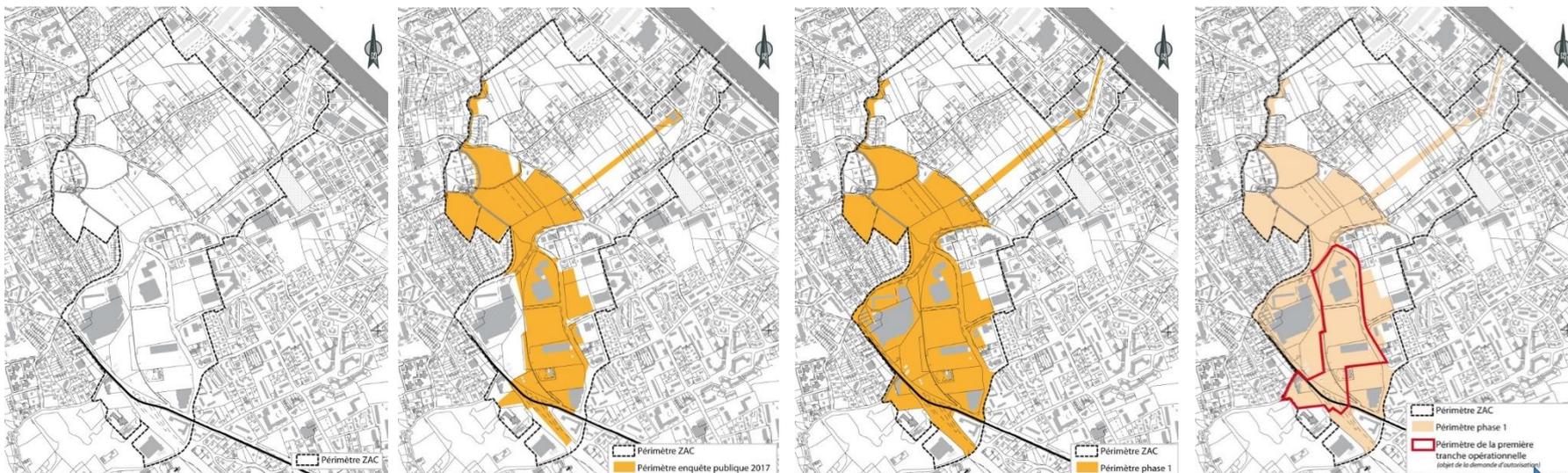
LE PERIMETRE OPERATIONNEL

Procédure réglementaire au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées

Sur la 1^{ère} tranche opérationnelle du projet d'Aménagement des Portes du Vercors



Historique du Périmètre



2013

Dossier de création

Périmètre = 96 ha

Programme = 2 500
logements + 70 000 m²
SDP activité

2017

**Définition 1^{ère} phase
d'urbanisation**

Périmètre = 30,85 ha

Programme = entre 1500
et 1600 logements + 20 à
30 000 m² SDP activité

2018

**Modification périmètre
1^{ère} phase
d'urbanisation**

Périmètre = 41,6 ha

Programme = entre 1500
et 1600 logements + 20 à
30 000 m² SDP activité

2019

**Définition 1^{ère} tranche
opérationnelle de la 1^{ère}
phase d'urbanisation**

Périmètre = 10,4 ha

Programme = 550
logements + 9 000 m²
SDP activité

**LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1^{ère} TRANCHE
OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS**

-

**PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA 1^{ère} TRANCHE
OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS**

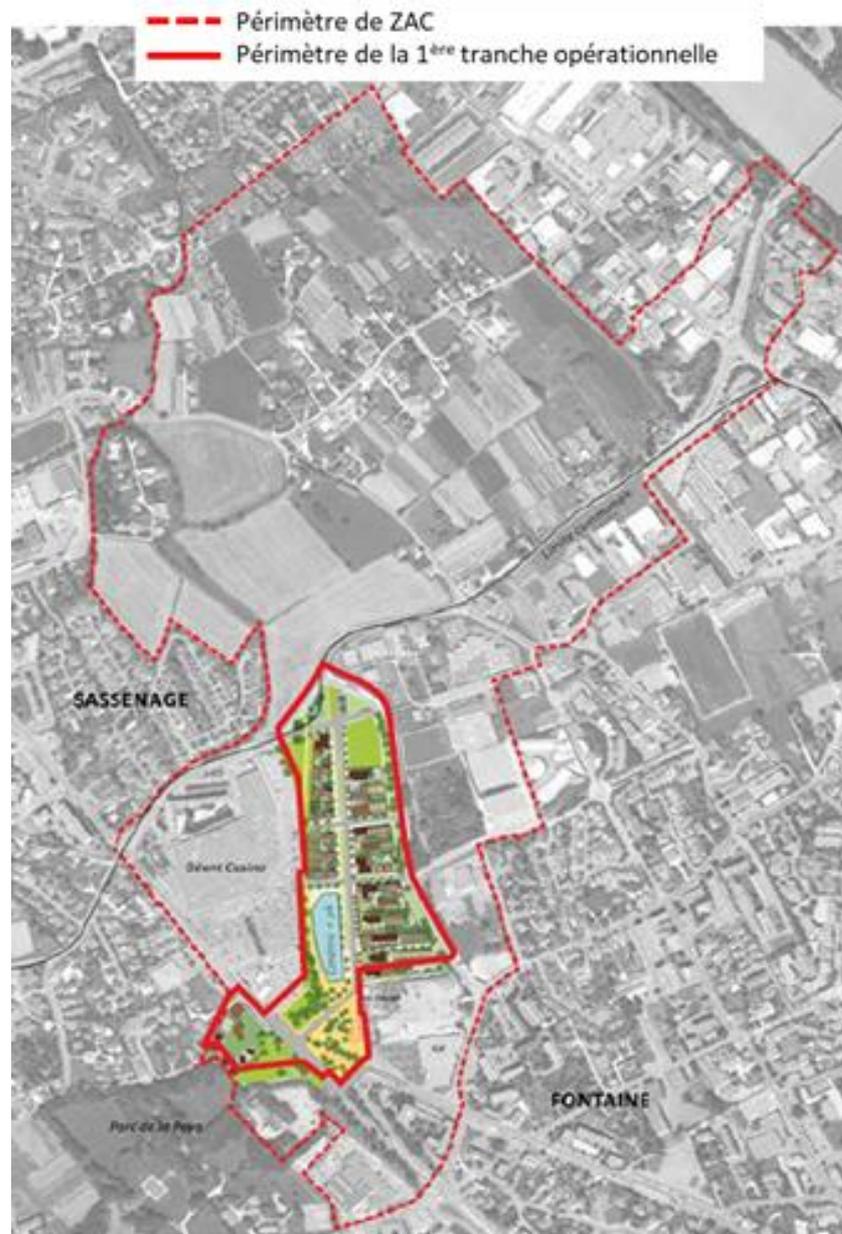
Le programme d'aménagement

LOGEMENTS : environ 36 600 m² SDP, soit 550 logements environ
Granulométrie adaptée pour répondre aux besoins en matière de logements pour tous
Typologie : 25% de logements sociaux

LOISIRS : environ 6000 m² SDP
- 4 500 m² cinéma
- 1 500 m² de loisirs complémentaires et services
(laser game, bowling, restaurant)

COMMERCES, ACTIVITES, SERVICES :
environ 3 000 à 5000 m²
- restaurants
- moyennes surfaces
- localisés en socles actifs des ilots

Destination des constructions	Surface de plancher en m ²
Logements	36 600
Commerces, activités, services	9 000 et 11 000
Dont pôle de loisirs	6000



Les espaces publics

L'allée métropolitaine Section sud



HABITER LES RDC

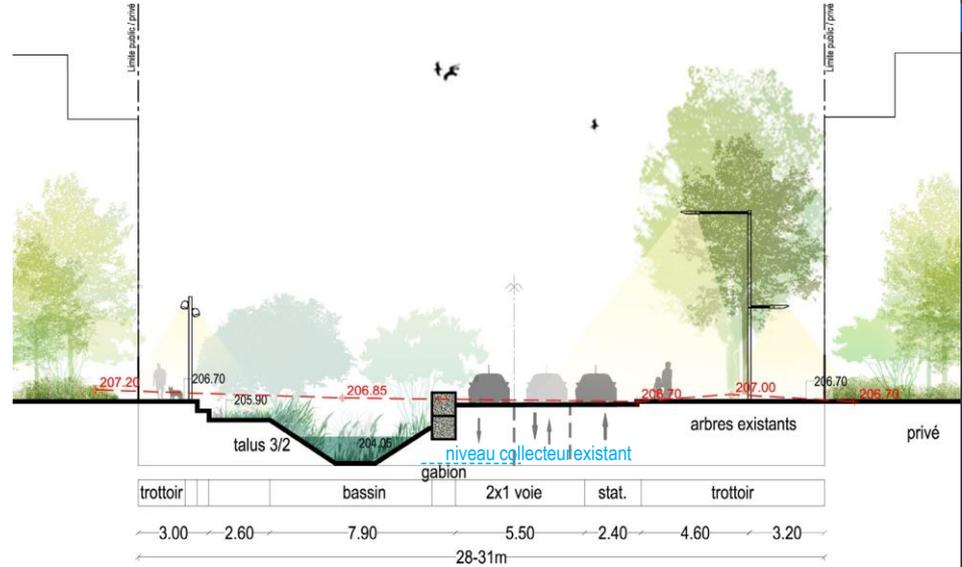


GESTION DE L'EAU



Le parc des ruisseaux

Petite Saône amont / rue Colonel Manhes

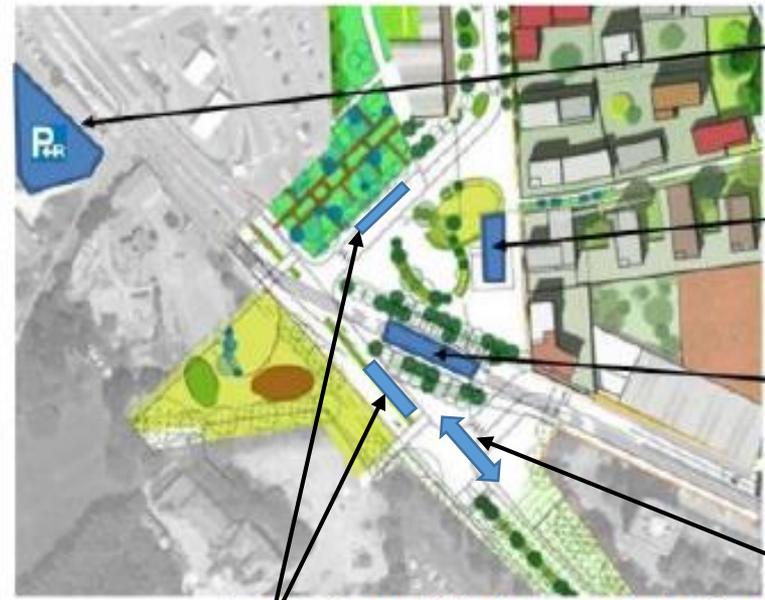


Coupe-type Séquence 1



La place urbaine de la Poya

Support d'un Pole d'Echange multimodal



Emplacement réservé pour un parc relais

Emplacement potentiel de la gare du Transport par Câble

Emplacement station Tramway

Arrivée CHRONOVELO Grenoble-Fontaine la Poya

Emplacement potentiel arrêts bus





**LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1^{ère} TRANCHE
OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS**

-

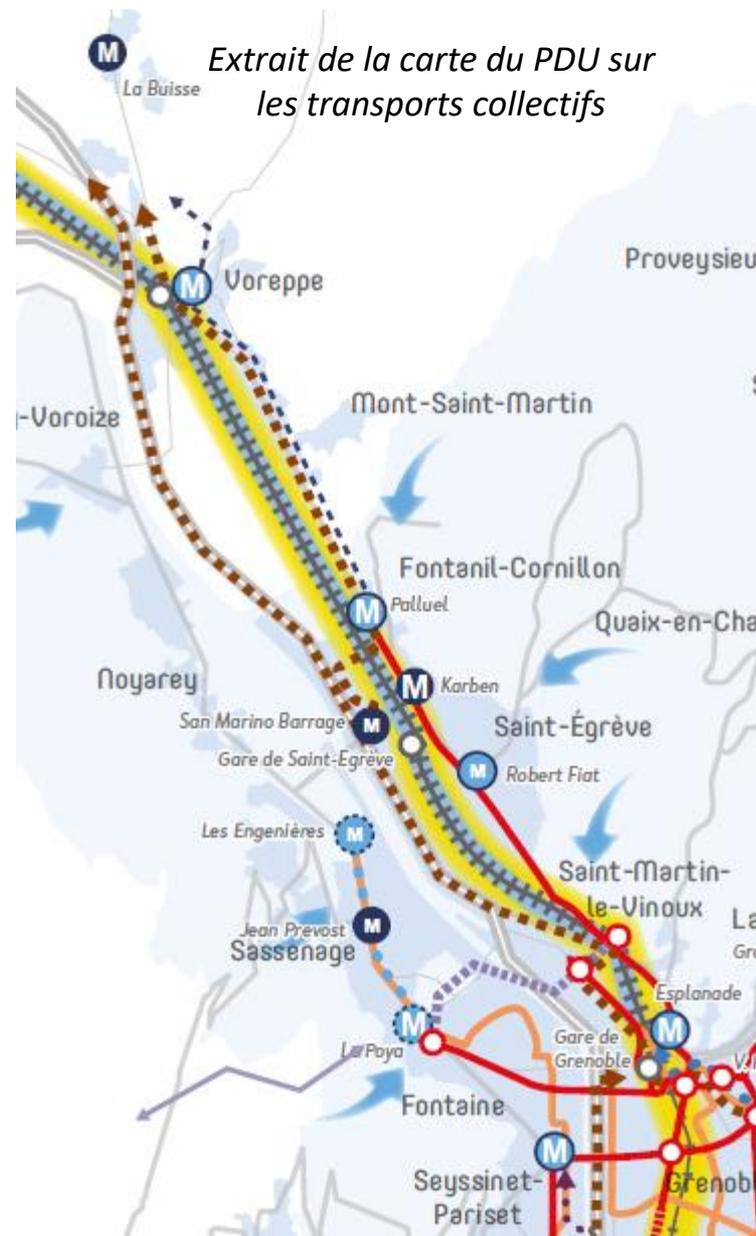
LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

LES CIRCULATIONS

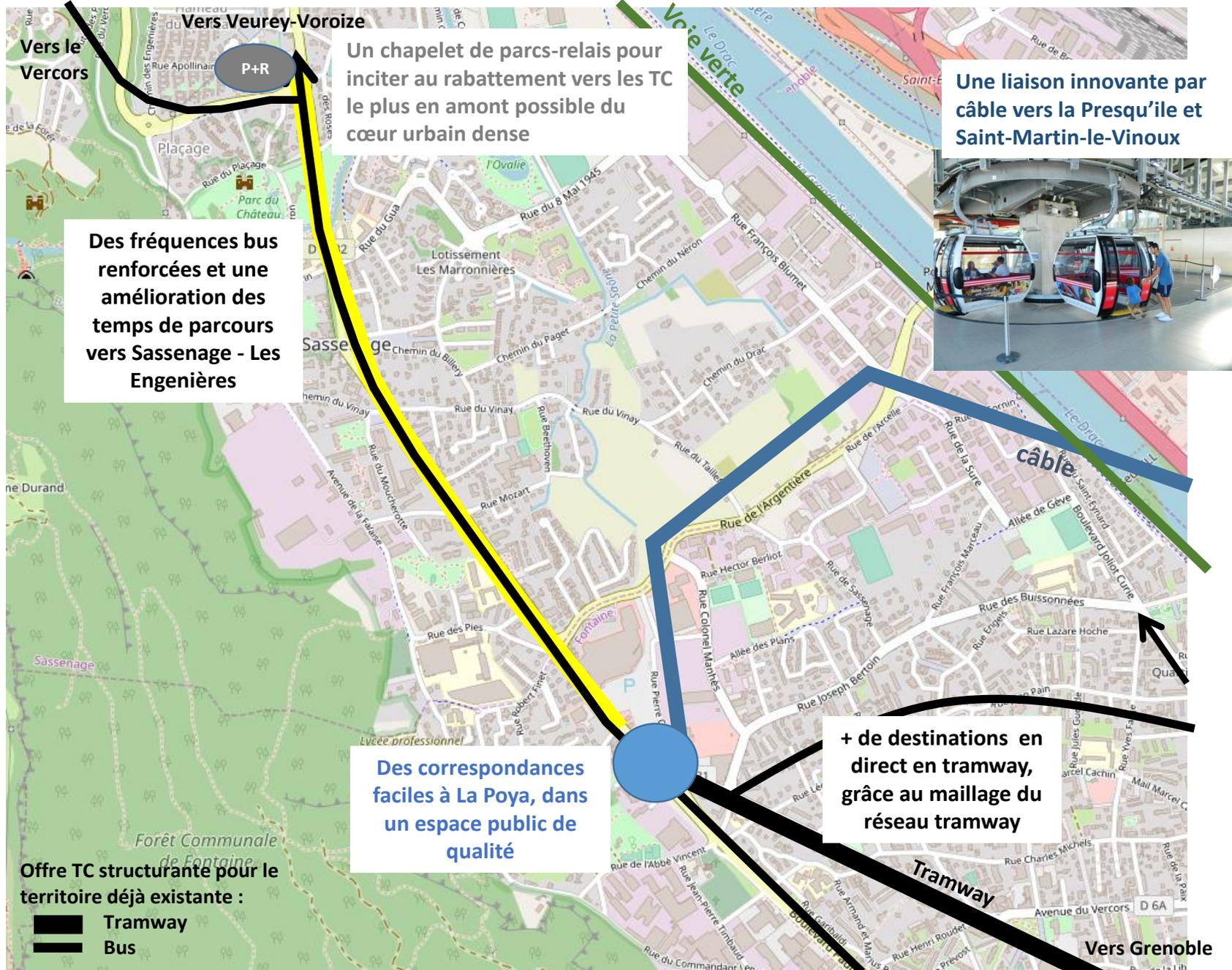
Un micro-PDU pour le territoire nord-ouest

Une étude sur le système de mobilité tous modes à l'échelle du territoire nord-ouest est en cours, en application du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise, approuvé le 7/11/2019.

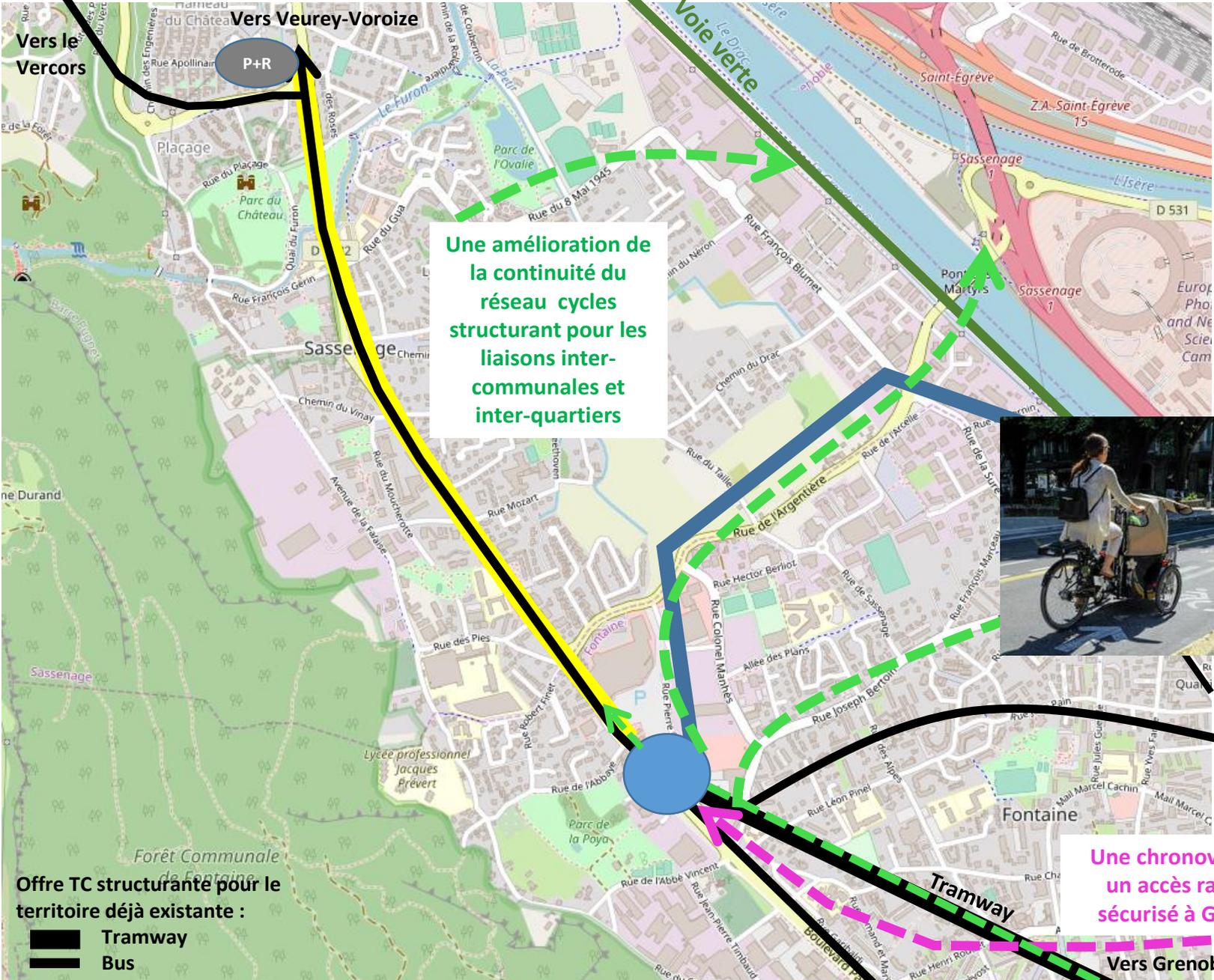
Les propositions sur l'ensemble des modes à l'échelle du territoire nord-ouest seront concertées avec les communes, les habitants, les acteurs économiques et les associations, en vue d'une mise en œuvre à horizon de livraison des premiers logements du projet des Portes du Vercors et de la mise en service du transport par câble.



De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassenge, à horizon 2024 en transports collectifs



De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassénage, à horizon 2024 pour les cycles



Une amélioration de la continuité du réseau cycles structurant pour les liaisons inter-communales et inter-quartiers



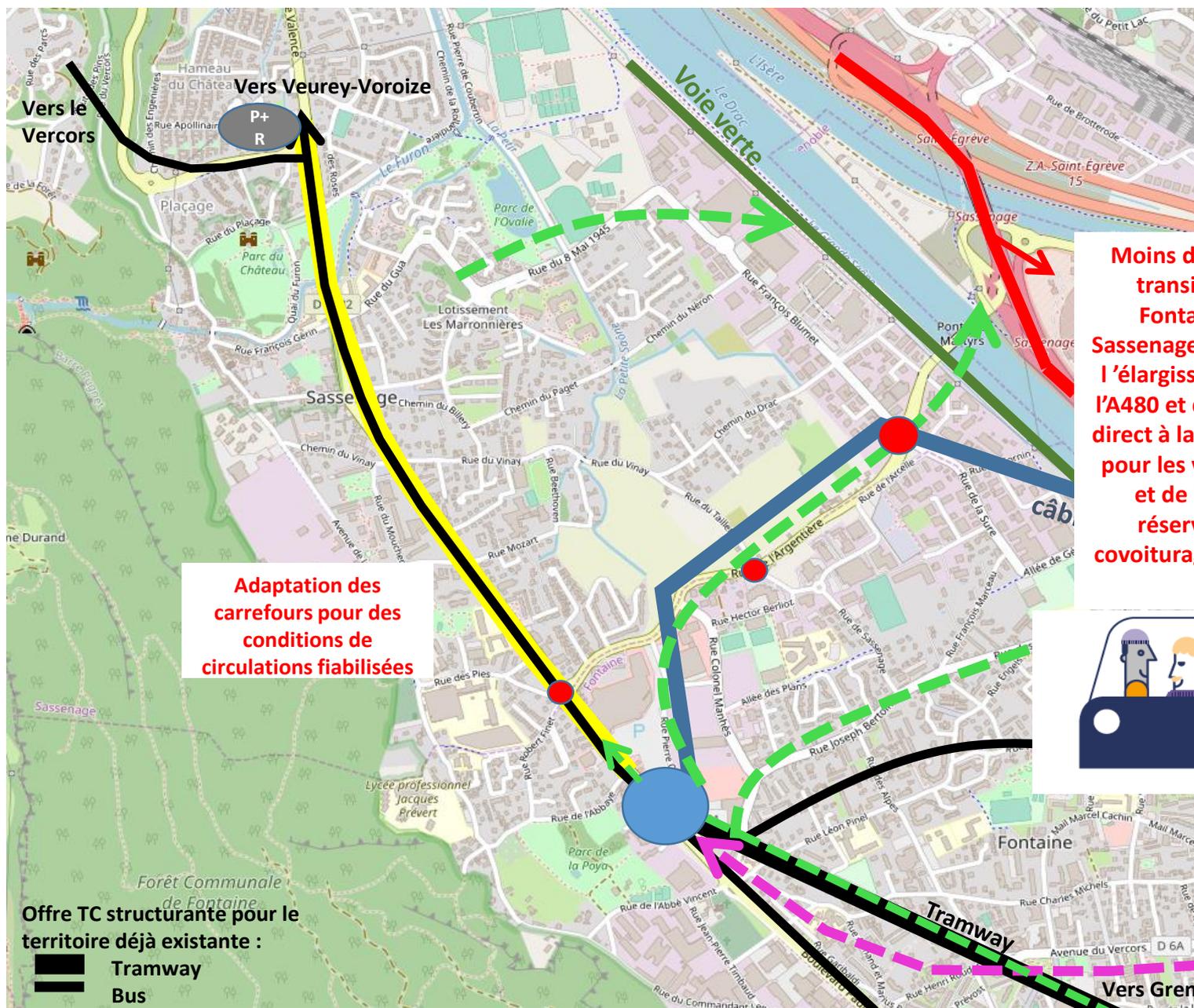
Une chronovélo pour un accès rapide et sécurisé à Grenoble

Vers Grenoble

Offre TC structurante pour le territoire déjà existante :

- Tramway
- Bus

De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassenage, à horizon 2024 en véhicules particuliers



Vers le Vercors

Vers Veurey-Voroize

Voie verte

Moins de flux de transit dans Fontaine et Sassenage du fait de l'élargissement de l'A480 et d'un accès direct à la Presqu'île pour les véhicules, et de la voie réservée au covoiturage sur A48

Adaptation des carrefours pour des conditions de circulations fiabilisées



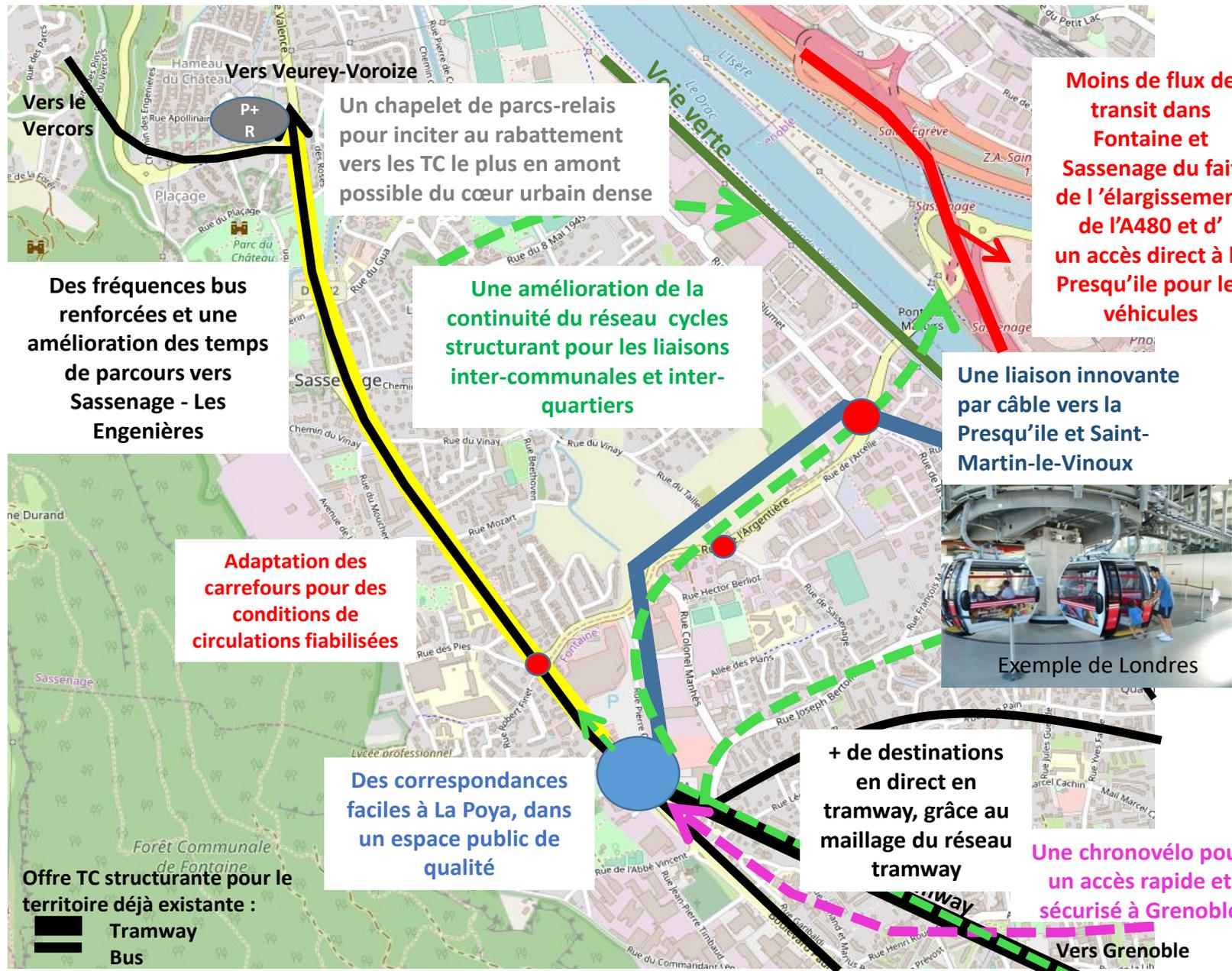
Offre TC structurante pour le territoire déjà existant :

- Tramway
- Bus

Tramway

Vers Grenoble

De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassenage, à horizon 2024 vision globale



Le risque inondation

Le risque inondation en cas d'épisodes pluvieux intenses

Désimperméabilisation des sols au niveau du projet des Portes du Vercors – passage de 1,8 ha de pleine terre à environ 4 ha

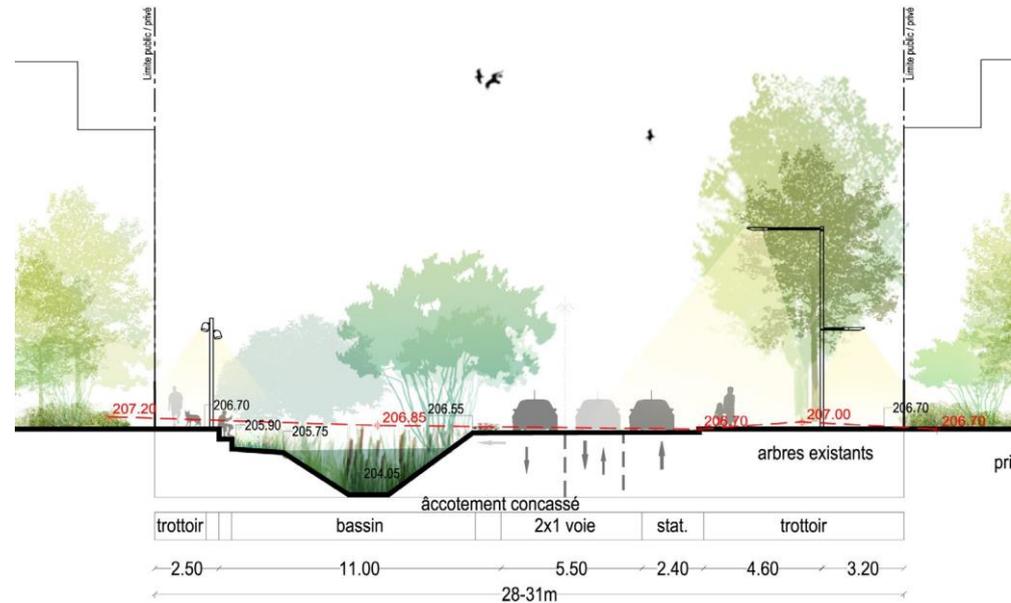
	Surface (ha)	Cr
État naturel	10.4	0.25
État actuel	10.4	0.79
État projet	10.4	0.69



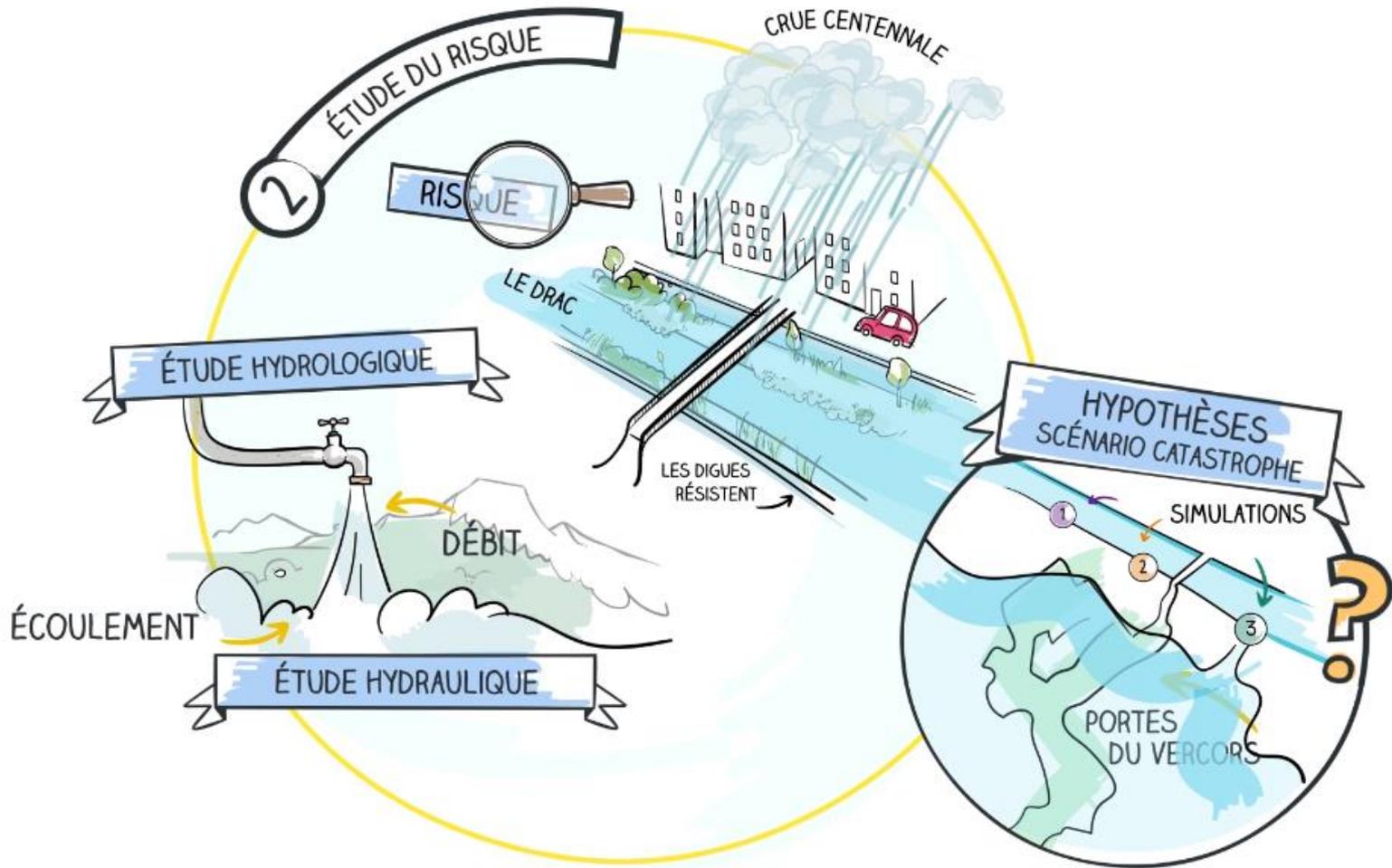
Fonctionnement de la Petite Saône mise à ciel ouvert en cas d'épisode pluvieux intense

Pas d'incidence de la remise à ciel ouvert de la petite Saône sur les débits et les vitesses générés car :

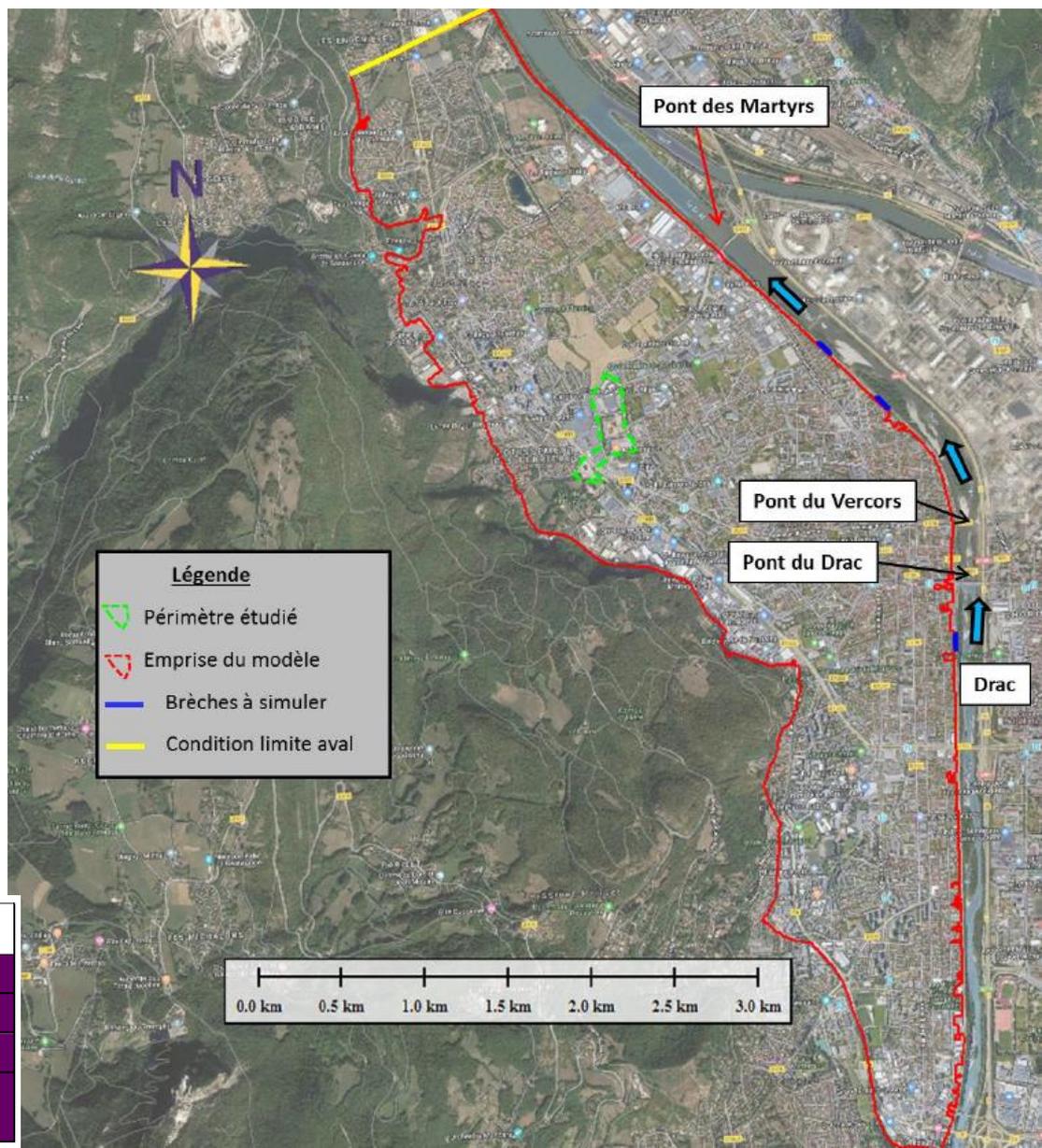
- Présence d'un réseau amont busé limitant le débit entrant dans la petite Saône réouverte
→ **Quantité d'eau entrant avant aménagement = Quantité d'eau entrant après aménagement**
- Passage d'une buse Béton lisse à un espace végétalisé
→ Diminution de la vitesse dans la petite Saône découverte
- Conservation de la conduite existante de passage sous les pipes
→ **Débit envoyé vers la petite Saône aval limité à 0,75 m³/s**



Le risque inondation par rupture de brèches du Drac



Modélisation hydraulique 2D de la plaine rive gauche du Drac intégrant le projet Portes du Vercors sur la base des hypothèses du PPRI DRAC de 2017 :



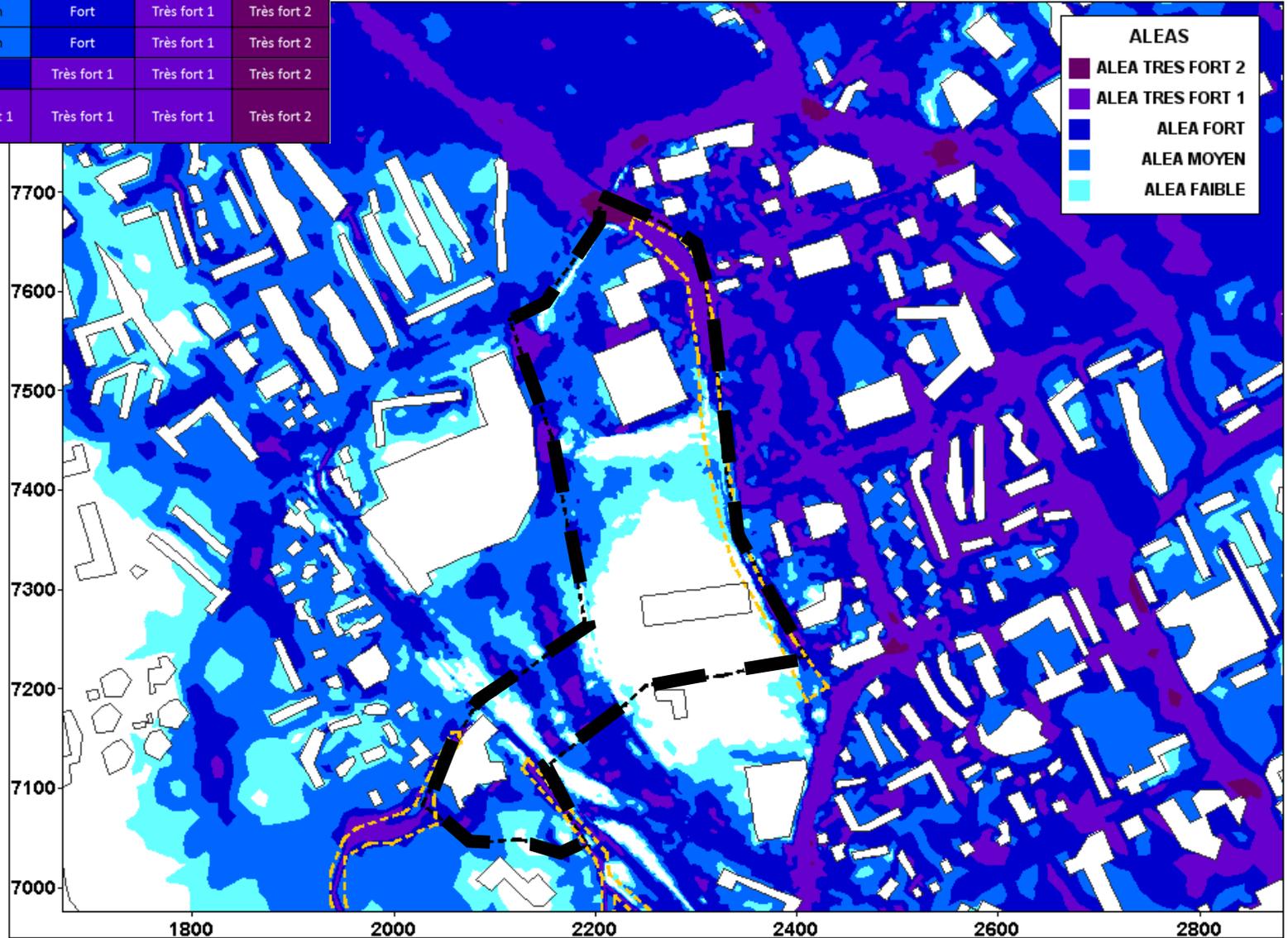
Légende

- ▭ Périmètre étudié
- ▭ Emprise du modèle
- ▭ Brèches à simuler
- ▭ Condition limite aval

Vitesse V en m/s Hauteur H en m	V < 0.2	0.2 < V < 0.5	0.5 < V < 1.0	1 < V < 2.0	V > 2.0
H < 0.5	Faible	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
0.5 < H < 1.0	Moyen	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
1.0 < H < 2.0	Fort	Fort	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2
H > 2.0 (zone de très forte hauteur d'eau)	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2

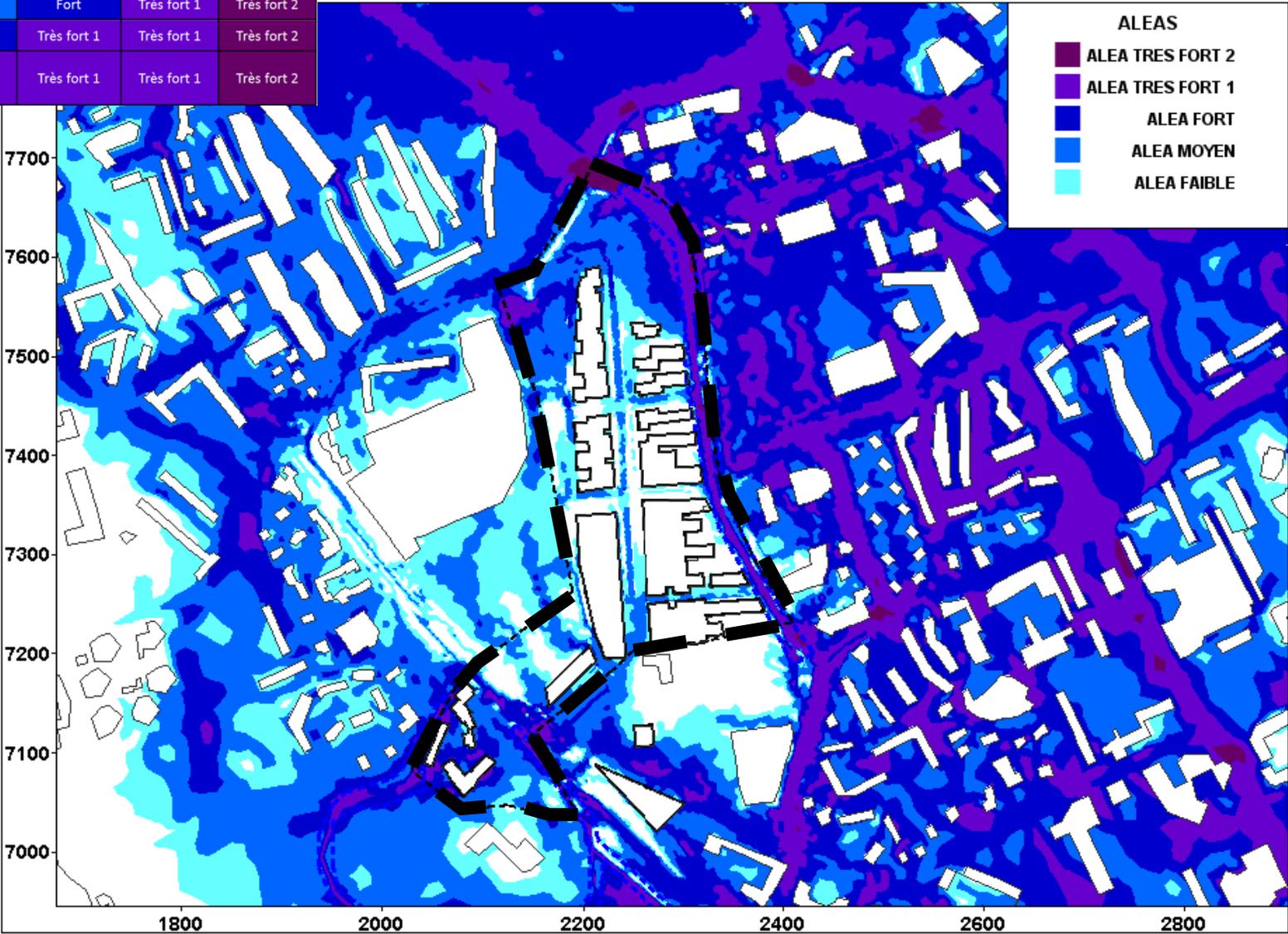
Etat actuel de l'aléas sur la tranche opérationnelle 1

Vitesse V en m/s Hauteur H en m	V < 0.2	0.2 < V < 0.5	0.5 < V < 1.0	1 < V < 2.0	V > 2.0
H < 0.5	Faible	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
0.5 < H < 1.0	Moyen	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
1.0 < H < 2.0	Fort	Fort	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2
H > 2.0 (zone de très forte hauteur d'eau)	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2

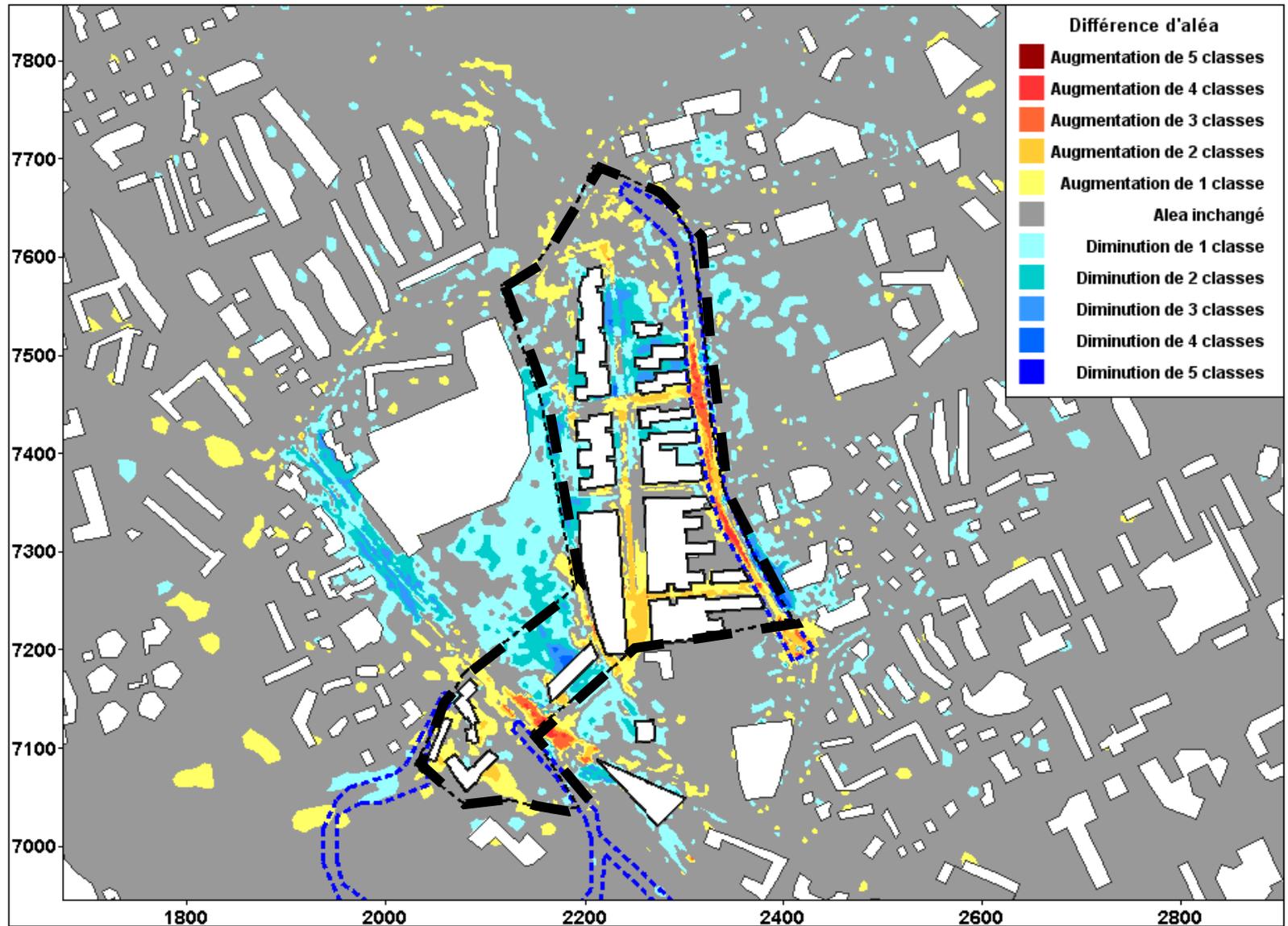


Etat projet de l'aléas sur la tranche opérationnelle 1

Vitesse V en m/s Hauteur H en m	V < 0.2	0.2 < V < 0.5	0.5 < V < 1.0	1 < V < 2.0	V > 2.0
H < 0.5	Faible	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
0.5 < H < 1.0	Moyen	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
1.0 < H < 2.0	Fort	Fort	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2
H > 2.0 (zone de très forte hauteur d'eau)	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2



Différence de classe d'aléa entre Etat projet et Etat actuel sur Fontaine



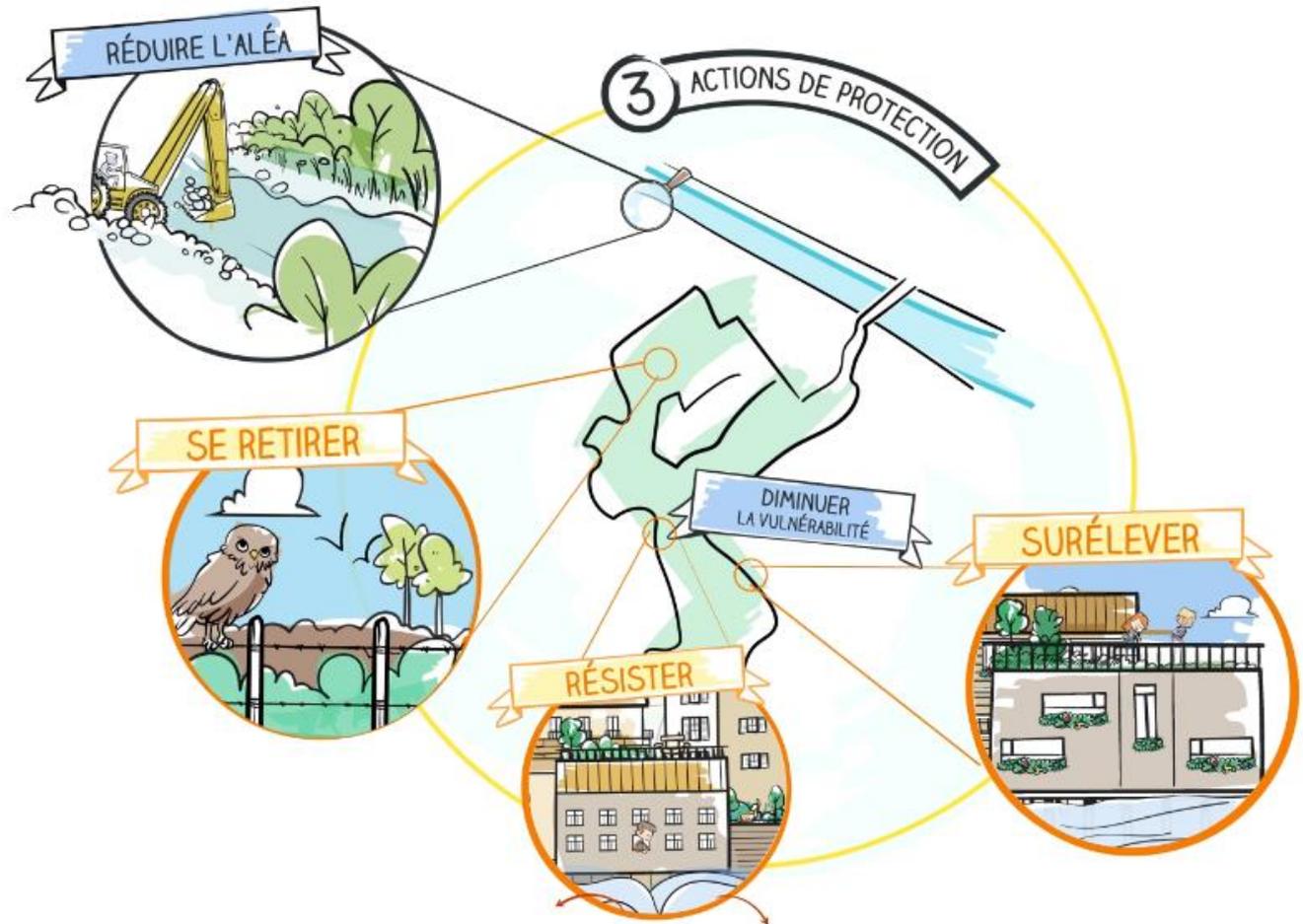
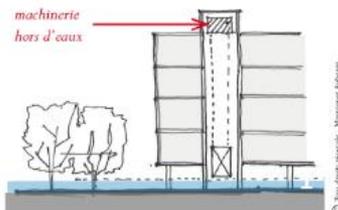
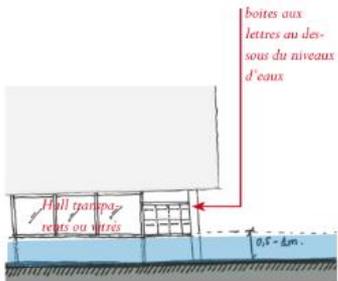
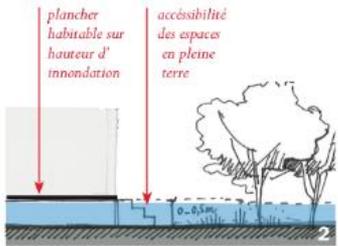
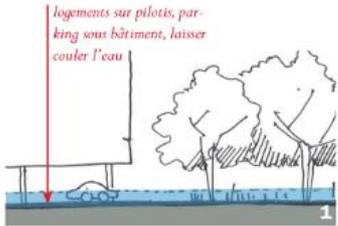
Mise à ciel ouvert de la Petite Saône Amont en cas de rupture de digue du Drac

Fonctionnement de la Petite Saône découverte comme un réservoir (capacité de rétention estimée à 7000 m³) avec :

- 1- remplissage progressif lors de la submersion du secteur
- 2- modification provisoire des hauteurs et vitesse lors de son remplissage → néanmoins aucune incidence sur les espaces de vie (bâtis et circulés)
- 3- Pas de modification sur les débits avals



La résilience dans le projet

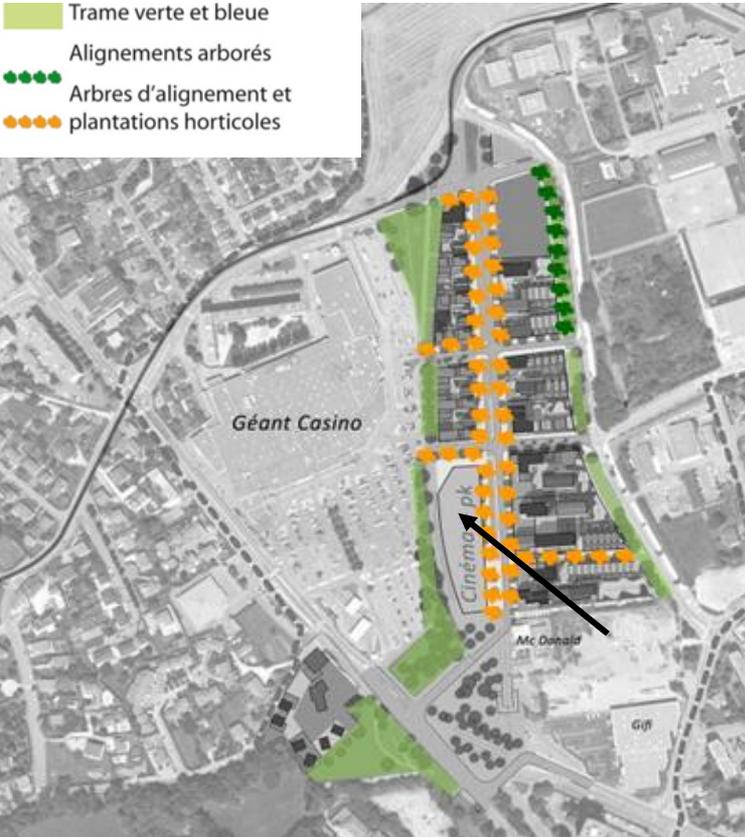


BIODIVERSITE

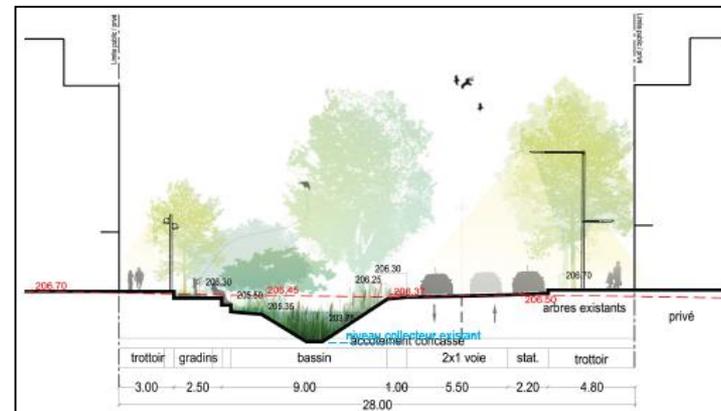
L'existant : présence de surfaces artificialisés et d'un alignement discontinu d'arbres et d'arbustes de 480 ml autour d'une activité industrielle. Espaces utilisés essentiellement pour le nourrissage de la faune

Aménagement proposé : valorisation de la biodiversité à l'échelle de l'ensemble du projet

- Trame verte et bleue
- Alignements arborés
- Arbres d'alignement et plantations horticoles



- Renforcement de la trame végétale avec 1 140 ml d'alignement arboré
- Valorisation de la présence de l'eau : mise à l'air libre de la Petite Saône avec végétalisation des berges, prairies, arbres en alignement, ...



- Amélioration des potentialités d'accueil de la faune : limitation de l'éclairage, recommandation en faveur de la biodiversité dans le nouveau bâti

MERCI DE VOTRE ATTENTION

ET

PLACE AU DEBAT